



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2023**

Délégués en exercice 14
Délégués présents 11
Délégués votants 12

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/02/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, MAURICE Claude.

Pouvoir de Amandine DREVON à Jean-Marc PONCET.

Monsieur Stéphane IRSCHFELD a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 08/03/2023

**2023-03-01 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT PROGRAMMES EN 2023 AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire expose les projets de travaux et d'investissements dans la commune, à savoir :

- Travaux sur les bâtiments communaux
- Acquisition de matériels techniques et informatiques
- Complément pour la restructuration et extension de l'Ecole des Sources et du réfectoire

Afin de financer ces travaux et ces investissements, il propose de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et du Plan Ruralité Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE les projets de travaux et d'investissements,
- AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subventions,
- S'ENGAGE à réaliser les travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane IRSCHFELD



Le Maire,
Pascal GENOUD



The stamp is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MAIRIE DE DRAILLANT' at the top, '74' on the left, and 'Haute-Savoie' at the bottom. The inner circle features a central emblem depicting a figure on horseback, with the words 'STABE PAVIE' written below it.



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	11
Délégués votants	12

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/02/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, TAPIE Stéphane, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, MAURICE Claude.

Pouvoir de Amandine DREVON à Jean-Marc PONCET.

Monsieur Stéphane IRSCHFELD a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 08/03/2023

2023-03-02 - OBJET : DESIGNATION DU RÉFÉRENT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 a étendu l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde à de nouveaux risques et instaure des plans intercommunaux de sauvegarde. Le décret d'application du 20 juin 2022 détaille les nouveaux critères obligeant à la réalisation d'un PCS pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques, détaillés dans le code de la sécurité intérieure. La commune de Draillant dispose d'un délai de 2 ans pour élaborer son PCS.

Il rappelle également le décret du 29 juillet 2022 qui précisait les conditions de désignation du correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux et la délibération n° 2020-06-05 du 31/08/2023 désignant Monsieur Stéphane IRSCHFELD comme correspondant défense.

Il propose à l'assemblée de désigner Monsieur Stéphane IRSCHFELD comme référent « PCS » auprès de la commune et de Thonon Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Stéphane IRSCHFELD comme référent pour l'élaboration et le suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane IRSCHFELD



Le Maire,
Pascal GENOUD



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE DRAILLANT" at the top, "74 Haute-Savoie" at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback. The words "EURE PAIL" are visible at the bottom of the emblem.